

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1.1 Identificateur de produit
- Nom du produit: **RESINE/GELCOAT DE FINITION**
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées / Non déterminé
- Emploi de la substance/de la préparation : Couche Résine de polyester
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/Fournisseur :

SOLOPLAST-VOSSCHEMIE

Z. I. Le Fontanil

Tél. : 04 76 75 42 38

Rue du Pré Didier

Fax : 04 76 56 14 49

38522 SAINT-EGREVE Cedex E-Mail : info1@sloplast.fr

Numéro d'appel d'urgence :

INRS/ORFILA : Tél : 01 45 42 59 59

<http://www.centres-antipoison.net>

SECTION 2: Identification des dangers

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange
- Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008



GHS02 flamme

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS8 danger pour la santé

Nom du produit: RESINE/GELCOAT DE FINITION

Repr. 2 H361d Susceptible de nuire au fœtus.
STOT RE 1 H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.



GHS07

Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3 H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

• **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



Xn; Nocif

R20-48/20-63: Nocif par inhalation. Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation. Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.



Xi, Irritant

R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

R10: Inflammable.

• **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement :**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

• **Système de classification :**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

• **2.2 Éléments d'étiquetage :**

• **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008 :** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

• **Pictogrammes de danger :**



GHS02 GHS07 GHS08

• **Mention d'avertissement : Danger**

• **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage :**

Styrène

• **Mentions de danger :**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H361d Susceptible de nuire au fœtus.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

• **Conseils de prudence :**

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Date d'impression: 11.08.2014

V - 2

Révision: 07.08.2014

Nom du produit: RESINE/GELCOAT DE FINITION

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.
P260 Ne pas respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.
P405 Garder sous clef.
P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

• **Indications complémentaires :**

Contient bis(2-éthylhexanoate) de cobalt. Peut produire une réaction allergique.

- **2.3 Autres dangers :**
• **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
• **PBT:** Non applicable.
• **vPvB:** Non applicable.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

- **3.2 Caractérisation chimique : Mélanges**
• **Description :** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

• **Composants dangereux:**

CAS: 100-42-5 EINECS: 202-851-5 Reg.nr.: 01-2119457861-32	styrène Xn R20-48/20-63-65; Xi R36/37/38 R10 Repr. Cat. 3 Flam. Liq. 3, H226; Repr. 2, H361d; STOT RE 1, H372; Asp. Tox. 1, H304; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335; Aquatic Chronic 3, H412	25-50%
CAS: 136-52-7 EINECS: 205-250-6 Reg.nr.: 01-2119524678-29	bis(2-éthylhexanoate) de cobalt Xn R62; Xi R43; N R50/53 Repr. Cat. 3 Repr. 2, H361f; Aquatic Acute 1, H400; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317; Aquatic Chronic 3, H412	0,1-1,0%

- **Indications complémentaires :** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

SECTION 4: Premiers secours

- **4.1 Description des premiers secours**
• **Remarques générales:**

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Autoprotection du secouriste d'urgence.

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 11.08.2014

V - 2

Révision: 07.08.2014

Nom du produit: RESINE/GELCOAT DE FINITION

- **EN CAS D'INHALATION :**
Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.
En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
- **EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU :**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :**
Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.
Continuer à rincer. Envoyer immédiatement chercher un médecin.
- **EN CAS D'INGESTION :** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
- **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés :** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction :**
CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité :** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité :**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
- **Autres indications :**
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Veiller à une aération suffisante.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement :**
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :**
Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.
- **6.4 Référence à d'autres sections :**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

Date d'impression: 11.08.2014

V - 2

Révision: 07.08.2014

Nom du produit: **RESINE/GELCOAT DE FINITION**

SECTION 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :**
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
- **Préventions des incendies et des explosions :**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.
Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage :**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage :** Ne conserver que dans le fût d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun :**
Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
Ne pas stocker avec les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage :**
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
- **Température de stockage recommandée :** < 30 °C
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :** Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques :**
Sans autre indication, voir point 7.
- **8.1 Paramètres de contrôle :**

- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail :**

100-42-5 styrène

VME (France)	Valeur à long terme: 215 mg/m ³ , 50 ppm
VME (Suisse)	Valeur momentané: 170 mg/m ³ , 40 ppm
	Valeur à long terme: 85 mg/m ³ , 20 ppm
	Ol B SSc;

- **DNEL :**

100-42-5 styrène

Oral	Long-term exposure - systemic effects	2,1 mg/kg bw/day (general population)
Cutané	Long-term exposure - systemic effects	343 mg/kg bw/day (general population)
		406 mg/kg bw/day (worker)
Inhalatoire	Acute/short-term exposure - local effects	182,75 mg/m ³ (general population)
		306 mg/m ³ (worker)
	Acute/short-term exposure - systemic effects	174,25 mg/m ³ (general population)
		289 mg/m ³ (worker)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 11.08.2014

V - 2

Révision: 07.08.2014

Nom du produit: **RESINE/GELCOAT DE FINITION**

	Long-term exposure - systemic effects	10,2 mg/m ³ (general population) 85 mg/m ³ (worker)
136-52-7 bis(2-éthylhexanoate) de cobalt		
Oral	Long-term exposure - systemic effects	0,0558 mg/kg bw/day (general population)
Inhalatoire	Long-term exposure - local effects	0,037 mg/m ³ (general population) 0,235 mg/m ³ (worker)
· PNEC :		
100-42-5 styrène		
PNEC STP	5 mg/l (-)	
PNEC aqua	0,028 mg/l (freshwater) 0,0028 mg/l (marine water) 0,04 mg/l (intermittent releases)	
PNEC sediment	0,614 mg/kg (freshwater) 0,0614 mg/kg (marine water)	
PNEC soil	0,2 mg/kg (soil dw)	
136-52-7 bis(2-éthylhexanoate) de cobalt		
PNEC STP	1,08 mg/l (-)	
PNEC aqua	0,00149 mg/l (freshwater) 0,0069 mg/l (marine water)	
PNEC sediment	27,8 mg/kg (freshwater) 17,8 mg/kg (marine water)	
PNEC soil	23,1 mg/kg (soil dw)	
· Composants présentant des valeurs limites biologiques :		
100-42-5 styrène		
BAT (Suisse)	400 mg/g Créatinine Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail, fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Acide mandélique 500 mg/g Créatinine Substrat d'examen: Urine Moment du prélèvement: exposition de longue durée: après plusieurs périodes de travail, fin de l'exposition, de la période de travail Paramètre biologique: Acide mandélique + Acide phénylglyoxylique	

·Remarques supplémentaires :

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

·8.2 Contrôles de l'exposition

·Équipement de protection individuel :

·Mesures générales de protection et d'hygiène :

Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment à grande eau et au savon.

Se laver les mains avant les pauses et enfin de travail.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Conserver à part les vêtements de protection.

F

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 11.08.2014

V - 2

Révision: 07.08.2014

Nom du produit: RESINE/GELCOAT DE FINITION

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

Protection préventive de la peau avec une crème de protection.

• **Protection respiratoire :**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Respecter les valeurs limites sur le lieu du travail et/ou autres limites.

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre A/P2

• **Protection des mains :**



Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

• **Matériau des gants :**

Caoutchouc fluoré (Viton)

Épaisseur du matériau recommandée : $\geq 0,7$ mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

• **Temps de pénétration du matériau des gants :** Valeur pour la perméabilité: $\text{taux} \leq 6$ (≤ 480 min)

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

• **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés :**

Caoutchouc naturel (Latex)

Caoutchouc chloroprène

Caoutchouc nitrile

Caoutchouc butyle

Gants en PVC

• **Protection des yeux :**



Lunettes de protection hermétiques

• **Protection du corps :** Vêtements de travail protecteurs

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

• **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

• **Indications générales**

• **Aspect :**

Forme : Liquide

Couleur : Blanc

• **Odeur :** Caractéristique

• **Changement d'état**

Point de fusion : Non déterminé.

Date d'impression: 11.08.2014

V - 2

Révision: 07.08.2014

Nom du produit: RESINE/GELCOAT DE FINITION

Point d'ébullition :	145 °C
• Point d'éclair :	32 °C
• Température d'inflammation :	480 °C
• Danger d'explosion :	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
• Limites d'explosion :	
Inférieure :	1,2 Vol %
Supérieure :	8,9 Vol %
• Pression de vapeur à 20 °C :	7 hPa
• Densité à 20 °C :	~ 1,2 g/cm ³
• Solubilité dans/miscibilité avec l'eau :	Insoluble
• Viscosité :	
Dynamique à 23 °C :	18000-25000 mPas
• 9.2 Autres informations :	Pas d'autres informations importantes disponibles.

SECTION 10: Stabilité et réactivité

- 10.1 Réactivité :** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- 10.2 Stabilité chimique :** Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- 10.3 Possibilité de réactions dangereuses :**
Réactions aux peroxydes et autres formateurs de radicaux.
Polymérisation par dégagement de chaleur.
- 10.4 Conditions à éviter :**
Tenir à l'abri de la chaleur.
Éviter les flammes nues, les étincelles, autres sources d'ignition et le soleil direct.
- 10.5 Matières incompatibles :** Réactions aux acides puissants et aux agents d'oxydation.
- 10.6 Produits de décomposition dangereux :**
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

SECTION 11: Informations toxicologiques

- 11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- Toxicité aiguë :**

• Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification :

100-42-5 styrène

Oral	LD50	5000 mg/kg (rat)
Cutané	LD 50	>2000 mg/kg (rat) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50 /4h	11,8 mg/l (rat)

136-52-7 bis(2-éthylhexanoate) de cobalt

Oral	LD50	3129 mg/kg (rat)
Cutané	LD	> 5000 mg/kg (lapin)

- Effet primaire d'irritation :**
- de la peau :** Irrite la peau et les muqueuses.
- des yeux :** Effet d'irritation.

Nom du produit: RESINE/GELCOAT DE FINITION
• Toxicité subaiguë à chronique :
100-42-5 styrène

Inhalatoire	NOAEL (subacute)	0,85 mg/l (rat) (13w, 6h/day, Vapour)
	NOAEL (subchronic)	0,8 mg/l (rat) (OECD 453, 2a, 6h/day, Vapour)

• Indications toxicologiques complémentaires :

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE sur la classification des préparations, le produit présente les dangers suivants:

Nocif

Irritant

• **Sensibilisation :** Sensibilisation possible par contact avec la peau.

• **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction) :**

Susceptible de nuire au fœtus. Repr. 2

• Cancérogénicité :
100-42-5 styrène

Inhalatoire	NOAEL (carcinogenicity)	4,34 mg/l (rat) (OECD 453, 2a, 6h/day, 5d/week, Vapour)
-------------	-------------------------	---

• Toxicité reproductive/Fertilité :
100-42-5 styrène

Inhalatoire	NOAEL (fertility)	0,65 mg/l (rat, parents) (OECD 416, Vapour)
		0,22 mg/l (rat, F2) (OECD 416, Vapour)
		2,2 mg/l (rat) (OECD 416, Parents, Vapour)

• Toxicité pour la reproduction/Tératogénicité :
100-42-5 styrène

Inhalatoire	NOAEL (developmental toxicity)	2,6 mg/l (rat)
	NOAEL (teratogenicity)	2,6 mg/l (rat)
	LOAEL (maternally)	1,3 mg/l (rat)

SECTION 12: Informations écologiques
• 12.1 Toxicité :
• Toxicité aquatique :
100-42-5 styrène

EC10/96h	0,28 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (EPA OTS 797.1050)
EC50/0.5h	500 mg/l (activated slugde) (OECD 209)
EC50/48h	4,7 mg/l (daphnia magna) (OECD 202)
EC50/72h	4,9 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata) (EPA OTS 797.1050)
LC50/96h	4,02 mg/l (pimephales promelas)
NOEC	1,01 mg/l (daphnia magna) (OECD-211 21d)

136-52-7 bis(2-éthylhexanoate) de cobalt

EC50/72h	0,528 mg/l (algae)
LC50/96h	48 mg/l (pimephales promelas)
NOEC (aqua chron.)	0,21 mg/l (pimephales promelas) (OECD, 34d)

• 12.2 Persistance et dégradabilité :
100-42-5 styrène

Biodegradation	70,9 % (activated slugde) (ISO DIN 9408, 28d, aerob)
----------------	--

Nom du produit: RESINE/GELCOAT DE FINITION
136-52-7 bis(2-éthylhexanoate) de cobalt

Biodegradation 60 % (-) (OECD Guideline 301 B, aerobic, 10d)

12.3 Potentiel de bioaccumulation :
100-42-5 styrène

BCF 74 (-) (calculated)

13,5 (fish)

log Kow 2,95 (-)

136-52-7 bis(2-éthylhexanoate) de cobalt

BCF 156 (-)

Comportement dans les compartiments de l'environnement :
12.4 Mobilité dans le sol :
100-42-5 styrène

Koc 352 (-)

log Koc 2,55 (-)

Autres indications écologiques :
Indications générales :

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.

12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

12.6 Autres effets néfastes : Pas d'autres informations importantes

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1 Méthodes de traitement des déchets
Recommandations :

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Code déchet :

Les codes de déchets indiqués sont considérés une recommandation. Toutefois, il est possible qu'un code de déchet différent doit être respecté à cause de particularités régionales ou spécifiques au secteur industriel.

Emballages non nettoyés :

Recommandations : Evacuation conformément aux prescriptions légales.

SECTION 14: Informations relatives au transport
14.1 No ONU

ADR, IMDG, IATA 1866

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR 1866 RÉSINE EN SOLUTION

IMDG, IATA RESIN SOLUTION

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, IMDG, IATA

Classe 3 Liquides inflammables.

Date d'impression: 11.08.2014

V - 2

Révision: 07.08.2014

Nom du produit: RESINE/GELCOAT DE FINITION

- | | |
|--|--|
| • 14.4 Groupe d'emballage
• ADR, IMDG, IATA | III |
| • 14.5 Dangers pour l'environnement: | Non applicable. |
| • 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur
• No EMS : | Attention: Liquides inflammables.
F-E,S-E |
| • 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC | Non applicable. |
| • Indications complémentaires de transport:
• ADR
• Quantités limitées (LQ)
• Remarques : | LQ7
ADR 2.2.3.1.5 |

SECTION 15: Informations réglementaires

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Prescriptions nationales :**
- **Indications sur les restrictions de travail :**
 Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
 Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui allaitent.
- **Autres prescriptions, restrictions et règlements d'interdiction :**
 Respecter les dispositions du décret en matière de l'utilisation restreinte et interdiction de certaines substances chimiques.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique :** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

SECTION 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes :**
 - H226 Liquide et vapeurs inflammables.
 - H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
 - H315 Provoque une irritation cutanée.
 - H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
 - H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
 - H332 Nocif par inhalation.
 - H335 Peut irriter les voies respiratoires.
 - H361d Susceptible de nuire au fœtus.
 - H361f Susceptible de nuire à la fertilité.
 - H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. Voie d'exposition: Respiration/Inhalation.
 - H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
 - H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- R10 Inflammable.
- R20 Nocif par inhalation.
- R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 11.08.2014

V - 2

Révision: 07.08.2014

Nom du produit: RESINE/GELCOAT DE FINITION

- R43 Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
 R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
 R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 R62 Risque possible d'altération de la fertilité.
 R63 Risque possible pendant la grossesse d'effets néfastes pour l'enfant.
 R65 Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.

• **Acronymes et abréviations :**

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
 ICAO: International Civil Aviation Organization
 ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
 IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
 IATA: International Air Transport Association
 GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
 EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
 ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
 CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
 DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
 PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
 LC50: Lethal concentration, 50 percent
 LD50: Lethal dose, 50 percent
 Flam. Liq. 3: Flammable liquids, Hazard Category 3
 Acute Tox. 4: Acute toxicity, Hazard Category 4
 Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
 Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
 Skin Sens. 1: Sensitisation - Skin, Hazard Category 1
 Repr. 2: Reproductive toxicity, Hazard Category 2
 Repr. 2: Reproductive toxicity, Hazard Category 2
 STOT SE 3: Specific target organ toxicity - Single exposure, Hazard Category 3
 STOT RE 1: Specific target organ toxicity - Repeated exposure, Hazard Category 1
 Asp. Tox. 1: Aspiration hazard, Hazard Category 1
 Aquatic Acute 1: Hazardous to the aquatic environment - Acute Hazard, Category 1
 Aquatic Chronic 3: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 3

• *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

F